



## Installations électriques à basse tension et à très basse tension (Livre 1 AR 8/9/2019) - Direction générale de l'énergie

📍 Lieu du contrôle: Avenue de l'Observatoire, 211/82 4000 Liège Belgique

📄 Type de contrôle: Visite périodique (Livre 1 6.5)

📅 Date du contrôle:  
28/10/2024

📅 Prochaine visite avant le:  
28/10/2025

👤 Agent-visiteur:  
Robin Nève

## CONCLUSION : NON CONFORME

### Identification des tiers

Donneur d'ordre	
Nom	SRL NIGEL IMMO
Adresse	Rue de la Wallonie 2A, 4680 Hermée, Belgique
Propriétaire, exploitant ou gestionnaire	
Nom	Thierry Clesse
Adresse	Avenue de l'Observatoire, 211/82 4000 Liège Belgique
Installateur	
Nom	
TVA	

### Identification de l'installation électrique

Adresse	Avenue de l'Observatoire, 211/82 4000 Liège Belgique
Code EAN	
Numéro de compteur	4184043
GRD	Résa
Type de locaux	Appartement Unifamiliale

#### Atlas contrôle ASBL

Organisme de contrôle agréé

Siège d'exploitation: Luchthavenlaan 25A/6 1800 Vilvoorde

Tel: +32 2 226 64 04 | Mail: office@atlascontrole.be

TVA BE0732536476 | RPM Bruxelles



## Base(s) Règlementaires



663 - INSP

RGIE. Règlement général des installations électriques

Type de contrôle	Visite périodique (Livre 1 6.5)
Mise en oeuvre de l'installation	Avant le 01/06/2020 et après le 01/10/1981

## Description de l'installation électrique et du raccordement

GRD	Résa
Numéro de compteur	4184043
Code EAN	
Liaison compteur-tableau	XVB 4X10
Tension de service	3 x 400 V + N
Protection générale	25A 4P
Nombre de tableaux	2
Différentiel de tête	300mA - 40A - type A
Prise de terre	Autre
Résistance de terre ( $\Omega$ )	0
Description de l'installation	Voir schéma

Tableau(x) électrique(s)



## Contrôles et essai

Testeur d'installation: TI-031/6248052

Schémas/plans	NOK
Liaisons équipotentielles	
Test BP du DDR	OK
$\Delta I_n$	NOK
Contrôle de l'état	OK
Résistance de terre ( $\Omega$ )	0
Isolement ( $M\Omega$ )	0,1
Matériel fixe	OK
Protection contre les contacts directs	OK
Protection contre les contacts indirects	NOK
Protection contre les surintensités	

## Schémas, plans et documents de l'installation

Schémas/plans	NOK
---------------	-----



## Infractions

Catégorie	Libellé	Paragraphe
<b>A. Isolement</b>		
	La valeur de la résistance de ce circuit (TBT) est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500.000 Ohms.	L1: 6. 4. 5. 1.; L3: 6. 4. 5. 2.
<b>B. Prise de terre</b>		
	Le dispositif de coupure (barrette de sectionnement) doit être placé dans un endroit aisément accessible.	L1: 5.1.5.; 4.2.3.3.; 5.4.2.1.; L3: 5.1.5.
<b>D. Différentiel</b>		
	Prévoir un interrupteur différentiel général, muni d'un dispositif de plombage, à l'origine de l'installation.	L1: 4.2.4.3.
	Prévoir un interrupteur différentiel distinct d'une sensibilité de 30 mA pour lessiveuse, lave-vaisselle et/ou séchoir et appareils assimilés.	L1: 4.2.4.3.
<b>E. Schémas</b>		
	Adapter le(s) schéma(s) unifilaire(s) à la réalité.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
	Adapter le(s) schéma(s) de position à la réalité.	L1: 3.1.2.; 9.1.1.; 9.1.2.
<b>F. Tableau électrique</b>		
	La tension nominale doit être affichée de manière apparente en un endroit judicieusement choisi.	
	L'accessibilité du tableau est à améliorer.	L1: 5.3.5.1.; L3: 5.3.5.1.
	Réaliser ou compléter le repérage des circuits/départs et/ou appareillage, bornes de raccordements, etc.	L1: 2.8.1.; 3.1.3.; 5.3.6.1.; 5.3.6.2.; L3: 2.8.1.2.; 3.1.3.; 5.3.6.1.
<b>G. Conducteur de protection</b>		
	Assurer la continuité de la mise à la terre du (des) conducteur(s) de protection.	L1: 5.4.3.5.; L3: 5.4.3.5.
<b>H. Code couleurs et canalisations</b>		
	Lorsque le conducteur bleu est distribué, il y a lieu de le réserver exclusivement au neutre s'il existe dans le circuit concerné.	L1: 5.1.6.2.; L3: 5.1.6.2.
<b>I. Appareillage</b>		
	Les prises de courant fixées sur les parois doivent être placées à une hauteur suffisante par rapport au sol (axe des alvéoles à 25 cm de hauteur dans les locaux humides, 15 cm dans les locaux secs).	L1: 5.3.5.2.; L3: 5.3.5.2.

Tableau 2 non localisable Tableau 2 non localisable

## Remarques

Libellé	Référence
---------	-----------



Libellé	Référence
Il n'est pas exclu que des infractions supplémentaires soient identifiées lors de la présentation des schémas.	RDE12
L'unité est meublée au moment du contrôle.	RDE15



## Conclusion du contrôle

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 du RGIE (Arrêté royal du 8/09/2019 : C-2020/30795 + C-2020/30794) concernant les installations électriques à basse et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Atlas Contrôle a porté sur les parties visibles de l'installation normalement accessibles.

## Devoirs du propriétaire, gestionnaire ou locataire de l'installation

L'obligation de conserver le rapport de visite de contrôle dans le dossier de l'installation électrique.

L'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique.

L'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'énergie dans ses attributions, de tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.



## Annexes

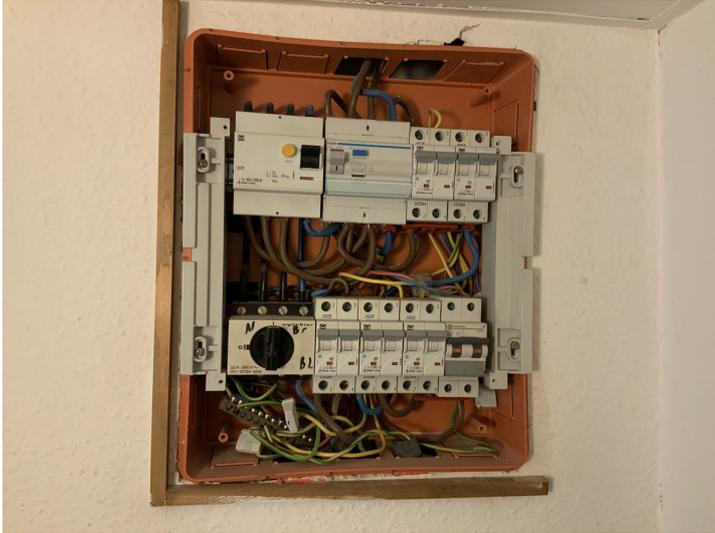


Tableau 1